

Renseignements communiqués par les États membres sur les aides d'État accordées conformément au règlement (UE) n° 651/2014 de la Commission, du 17 juin 2014, déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Numéro de l'aide	SA.108965	
État membre	France	
Numéro de référence de l'État membre		
Région	DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER	
Nom et adresse de l'autorité chargée de l'octroi	Préfecture de Mayotte, Région Guadeloupe, Région Réunion, Collectivité territoriale de Guyane, Collectivité territoriale de Martinique, Collectivité de Saint-Martin Région Guadeloupe, 1 rue Paul Lacave, Petit-Paris 97101 Basse-Terre/ Collectivité territoriale de Guyane, Carrefour Suzini 4179 route de Montabo - BP 7025 97307 Cayenne Cedex / Région Réunion, Avenue René Cassin-Moufia, BP 7190 Hôtel de région Pierre Lagourgue 97719 Saint-Denis Cedex 9 / Collectivité territoriale de Martinique, Hôtel de région, rue Gaston Defferre, CS 50601 97261 Fort-de-France Cedex / Préfecture de Mayotte Avenue de la Préfecture 97600 Mamoudzou / Collectivité de Saint-Martin, rue de l'hôt	
Titre (et/ou nom du bénéficiaire)	Mesures de soutien au transport (aide au fret)	
Base juridique	article 24 de la loi n°2009-594 du 27 mai 2009 pour le développement économique des outre-mer tel que modifié par l'article 71 de la loi n°2017-256 du 28 février 2017 de programmation relative à l'égalité réelle outre-mer et portant autres dispositions en matière sociale et économique. Décret n° 2017-1476 du 16 octobre 2017 relatif à l'aide au fret accordée aux entreprises des collectivités régies par l'article 73 de la Constitution, de Saint-Pierre et Miquelon, de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin et de Wallis et Futuna	
Type de la mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	Prolongation SA.102060	
Durée	06.12.2017 - 31.12.2026	
Secteurs économiques	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide	
Type de bénéficiaire	petites et moyennes entreprises, grandes entreprises	
Budget	Budget annuel: 23 360 000 EUR	
Pour les garanties	0 EUR	
Forme de l'aide	Subvention/Bonification d'intérêts	
Référence à la décision de la Commission		
Si cofinancement par des fonds communautaires	FEDER - 0 EUR	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise	Suppléments pour PME en %

	nationale	
Dans les régions ultrapériphériques (article 15, paragraphe 4)	100	

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide
<https://www.europe-en-france.gouv.fr/aides-d-etat/regimes-d-aide>, -